

Afin de pallier le déficit chronique de personnel dans certains services, le SNNA-FO portera une véritable réflexion quant à l'attractivité des sites. Que ce soit pour des raisons de coût de la vie, des raisons géographiques ou d'attractivité de métiers, de nombreux sites sont en sous effectifs. Il existe plusieurs leviers qui doivent permettre d'y remédier. Le SNNA-FO fera des propositions (primes d'attractivités, évolution des métiers et parcours de carrière, etc.).

**Un syndicat qui défend la mobilité**

Le SNNA-FO défend le principe d'une mobilité fonctionnelle et géographique avec une politique transparente d'affectation des ressources permettant de véritables choix tout au long de la carrière.

Afin de ne pas pénaliser les agents lors de leur 1ere affectation, le SNNA FO défend une mobilité à 3 ans pour tous.

**Un syndicat qui veut améliorer la retraite**

Le SNNA-FO défend la création d'un mécanisme d'allocation temporaire de complément retraite avec création d'un fonds spécifique garanti par l'Etat. Cela permettra d'amortir la forte perte de traitement lors du passage au régime de retraite.



**La commission administrative paritaire (CAP)**

Cette commission est importante car elle est compétente pour toutes les questions d'ordre individuel relatif à la situation professionnelle de l'agent, notamment en cas de mutation lors des deux campagnes annuelles de mobilité à la DGAC. Elle est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux questions disciplinaires, aux recours quant aux notations et entretiens individuels et le cas échéant pour les refus de télétravail par l'administration. C'est dans cette commission que siègeront vos représentants pour défendre vos intérêts individuels au regard du cadre collectif.

Le SNNA-FO vous accompagne tout au long de votre carrière. Il est à votre écoute dans toutes vos demandes, que ce soit professionnelles, personnelles, de mobilité ou techniques.

**Du 4 au 6 décembre 2018 je vote SNNA FO**

Le SNNA FO participe à tous les groupes de travail et de réflexion concernant les TSEEAC et propose des solutions pour faire progresser le métier et les intérêts de TOUS.

Les élections 2018 sont très importantes car elles permettent de mesurer la représentativité syndicale au sein de la Fonction publique et du Ministère. En votant pour **Force Ouvrière**, 1<sup>er</sup> syndicat confédéré dans la Fonction publique d'Etat et au Ministère, je donne les moyens de défendre l'amélioration du statut et les acquis sociaux des TSEEAC.



**Du 4 au 6 décembre 2018,**

**JE VOTE FO**



Imprimé en France - PAVARD - RCS Evry B300 087 808 - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit textes et photos DGAC et © stockadobe.com - Tous droits réservés - Création et mise en page : www.doubles-dots.fr



**ELECTIONS  
PROFESSIONNELLES**

**CAP TSEEAC**

**du 4 au 6 décembre 2018**

**JE VOTE FO**



**Unis & constructifs**





**Un syndicat qui vous représente**

Le SNNA-FO est un syndicat représentant les corps techniques de la DGAC. Ses représentants TSEEAC occupent toutes et tous des postes dans différents services de la DGAC, en métropole et Outre-Mer. A ce titre, ils sont au contact quotidien des problématiques que rencontrent les personnels. C'est forts de ces connaissances et de leurs expériences qu'ils siègent et agissent efficacement au sein des différentes instances représentatives (CT locaux et nationaux, CAP, etc.).

**Un syndicat pour défendre et garantir vos droits et intérêts**

Syndicat représentatif reconnu, le SNNA-FO est un interlocuteur incontournable de l'administration pour défendre les agents et leurs conditions de travail. Il intervient lors des campagnes de mobilité en étant à l'écoute des desideratas des personnels, il veille aux respects des règlements en terme d'organisation du travail, il accompagne l'étude des dossiers techniques, il est un relais indispensable vers l'administration.

**Un syndicat qui négocie et obtient des avancées sociales**

Dans le cadre des protocoles sociaux DGAC, le SNNA-FO a toujours obtenu des avancées statutaires et indemnitaires pour tous les agents qu'il représente. Le dernier protocole, dont FO est signataire, a notamment permis de sauver le régime indemnitaire des personnels techniques (création du RIST) et de neutraliser la baisse des effectifs.



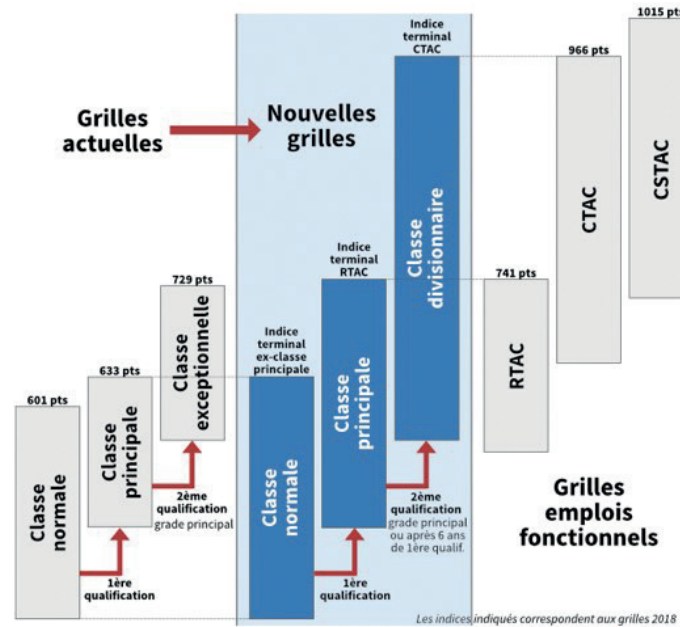
**Le SNNA FO a à cœur de se battre pour :**

**Un syndicat de propositions**

Pour autant, beaucoup reste à faire pour valoriser le corps des TSEEAC. Le statut doit évoluer, car il ne correspond plus à la réalité du corps aujourd'hui. En effet, depuis 2014, les qualifications statutaires, faisant l'atypisme du corps TSEEAC, ne garantissent plus l'avancement à 100 % des agents promouvables.

Cela génère une liste d'attente importante, malgré la stabilisation des taux pro/ pro du protocole 2016-2019. L'accès à la seconde qualification est plus tardif, induisant une perte financière importante, retardant ainsi la possibilité d'accéder aux emplois fonctionnels RTAC, CTAC et CSTAC.

C'est pourquoi, lors des prochaines négociations protocolaires, le SNNA-FO défendra la proposition suivante de modification en profondeur du STATUT qui concernera l'ensemble des TSEEAC :



- 👉 Les grades de classe normale et principale doivent être fusionnés (grade dit normal).
- 👉 Le grade de classe exceptionnelle deviendra le deuxième grade (grade dit principal) avec l'indice terminal équivalent à l'indice terminal RTAC.
- 👉 Le grade de divisionnaire doit être créé avec l'indice terminal du CTAC, soit l'indice terminal de la catégorie A des autres corps techniques de la DGAC. Ce nouveau statut reste dans la catégorie B pour les deux premiers grades.
- 👉 Le troisième grade proposé (TSEEAC divisionnaire, grade à accès fonctionnel) s'inscrit dans la catégorie A.
- 👉 Le RTAC et le CTAC doivent rester des emplois fonctionnels permettant d'atteindre leur indice terminal respectif de manière accélérée. Le CTAC doit quant à lui permettre d'intégrer le grade de divisionnaire avec la conservation de l'indice correspondant dans le grade de divisionnaire.
- 👉 Par ailleurs, l'accès à l'examen de la seconde qualification doit être possible dès 6 ans de détention de la première qualification ou à la nomination dans le grade de principal.
- 👉 Ainsi, la première qualification permettra d'accéder au grade de classe principale. La seconde qualification permettra d'accéder au grade de divisionnaire et aux emplois à recouvrement.
- 👉 Enfin, chaque agent doit pouvoir valoriser l'expérience acquise quel que soit le poste tenu. Le déroulement de carrière devra se faire suivant 3 parts fonctions successives : débutant – confirmé – expert. Toutes les fonctions ne bénéficiant pas de cette progression, le SNNA-FO s'attachera à en harmoniser l'application.

*Du 4 au 6 décembre 2018, choisissez des représentants, unis et constructifs*

**Grade Exceptionnel**

- Eric LALLIS (DSAC-SE)
- Marie-Pierre MUSSI (SNA-SE)
- Hubert DURLEWANGER (SNA-NE)
- Eric HERBIN (GRNA/N)

**Grade Principal**

- Stéphane DONZEAU (ENAC)
- Sandrine PEGORARO (SNA-SE)
- Yann LAFITTE (DSAC-SE)
- David PADLETTI (SNAS-RP)

**Grade Normal**

- Manel DEBEBECHE (SNAS-RP)
- Guillaume BLOT (SNAS-RP)
- Christophe MITILLIO (SNA-CE)
- Jean-Patrick VERMARE (SNA-NE)

